

## **67 - Subvention au CDDLE (Collectif des Droits et Libertés des Etrangers), au MRAP (Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) et à la Cimade**

*Mme MENETRIER, Conseillère Municipale Déléguée, Rapporteur :*

### **I - Subvention de 1 000 € au CDDLE (Collectif des Droits et Libertés des Etrangers)**

Ce financement participerait au soutien global de l'activité du CDDLE et plus particulièrement à la nécessaire formation juridique des membres de l'association auprès du siège du GISTI à Paris (Groupement d'Information et de Soutien des Travailleurs Immigrés).

En effet, la réglementation ayant ces dernières années énormément évolué, cette formation devient une nécessité ; la Loi concernant l'entrée et le séjour des étrangers en France publiée en novembre 2003 et dont les décrets d'application datent du mois d'août 2004 ainsi que nombre de nouveaux textes ont des conséquences non seulement sur l'accueil des étrangers mais également sur les associations d'aide aux étrangers.

Ces formations permettent aux membres de l'association d'intervenir à leur tour auprès des intervenants sociaux dont l'expérience dans le domaine de l'accueil de ces populations est quasi inexistante.

Il est à noter que les sollicitations en matière d'aide et de conseils auprès des bénévoles du CDDLE se sont considérablement accrues compte tenu du fait que le GISTI ne peut plus répondre seul à la demande d'aide et de renseignements toujours croissante en raison de ses effectifs et en raison de la diminution des crédits qui lui sont alloués.

C'est en conséquence vers d'autres associations telles le CDDLE que sont redirigées les demandes insatisfaites.

Cet ambitieux programme de formation a été entamé par l'association depuis l'année 2010 et est soutenu annuellement par la Ville depuis cette même date.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2012 au CDDLE.

### **II - Subvention de 500 € au MRAP (Mouvement Contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)**

Dans le cadre de la lutte qu'elle conduit contre le racisme, l'association interviendra en cette fin d'année dans trois établissements scolaires et un foyer de jeunes travailleurs.

Cette subvention est destinée à aider cette association à financer le transport et le montage de l'exposition «Racisme : des préjugés aux discriminations» ainsi que de films et CD récents qui permettront, en les accompagnant, les quatre interventions proposées par l'association.

### **III - Subvention de 1 000 € à la Cimade**

Cette association souhaite s'inscrire dans le cadre d'une sensibilisation festive, aux actions organisées autour du festival Migrant'scène du 22 au 26 novembre au FJT Les Oiseaux comme chaque année par la Cimade.

Ce festival est relayé par les groupes régionaux et locaux en novembre et décembre. Le groupe bisontin souhaite présenter le 11 décembre un spectacle gospel ainsi que le film «Les éclats» au FJT «Les Oiseaux».

Dans ce cadre il est proposé de verser à la Cimade une subvention de 1 000 €.

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des subventions sus mentionnées.

En cas d'accord, la somme totale, soit 2 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.020/6574.007029 CS 10068.

**«M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer les subventions proposées.

*Récépissé préfectoral du 14 décembre 2012.*